

## Retailleau écrit à Castaner pour lui demander d'autoriser les cérémonies religieuses dès le 11 mai



Article rédigé par *Le Figaro*, le 29 avril 2020

Source [Le Figaro] Alors qu'Édouard Philippe n'envisage pas de reprise de la vie communautaire avant le 2 juin, le président du groupe LR au Sénat dénonce une mesure «injuste et liberticide».

En [présentant mardi le plan de déconfinement de l'exécutif](#), Édouard Philippe a fermé la porte à l'organisation de cérémonies religieuses au moins jusqu'au 2 juin. «*Les lieux de culte pourront continuer à rester ouverts. Mais je crois qu'il est légitime de (...) demander de ne pas organiser de cérémonies avant (cette date)*», [a indiqué le premier ministre à la tribune](#) de l'Assemblée, tout en se disant conscient de «*l'impatience des communautés religieuses*».

Une décision déplorée nombre de catholiques français. La semaine dernière, déjà, quelque 130 prêtres se sont fendus d'une tribune dans [Le Figaro](#), pour demander à Emmanuel Macron de rétablir la liberté de célébrer les messes dans les églises à partir du 11 mai. De même, [la conférence des évêques de France \(CEF\) a considéré «essentiel» que la vie ecclésiale](#) - messes, mariages, baptêmes, etc. - puisse reprendre son «*caractère communautaire*» à partir du 11 mai, «*au même rythme que la vie scolaire, sociale et économique*».

À l'annonce du plan du gouvernement, le président du groupe LR au Sénat, Bruno Retailleau, a regretté une «*décision incompréhensible*», rappelant que «*la liberté religieuse fait partie de nos droits fondamentaux*». L'élu vendéen a d'ailleurs écrit au ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, pour appuyer la demande «*légitime et raisonnable*» de la conférence des évêques de France.

«*Des millions de Français qui, quel que soit leur culte, considèrent la dimension spirituelle de leur vie comme faisant partie de leurs « besoins essentiels*», explique Bruno Retailleau dans un courrier que *Le Figaro* a pu consulter. «*Le président de la République a décidé de rouvrir les écoles le 11 mai. À cette date de nombreuses entreprises, de nombreux commerces et grands magasins vont rouvrir. Dans ces conditions, une interdiction prolongée des cérémonies dans les lieux de culte risque d'apparaître comme injuste et liberticide pour beaucoup de nos concitoyens*», juge l'élu de Vendée en rappelant que les responsables religieux comme les fidèles ont conscience de la nécessité de respecter les gestes barrières.

«*Si les choses sont faites convenablement et en lien avec les autorités locales, vous conviendrez qu'il n'y a pas de raison qu'il soit plus dangereux de rentrer dans une église, un temple, une synagogue ou une mosquée que dans un métro, un super marché ou une salle de classe*», souligne enfin Bruno Retailleau.

Retrouvez l'article [en cliquant ici](#)